

Zeitschrift: Das Rote Kreuz : offizielles Organ des Schweizerischen Centralvereins vom Roten Kreuz, des Schweiz. Militärsanitätsvereins und des Samariterbundes

Herausgeber: Schweizerischer Centralverein vom Roten Kreuz

Band: 54 (1946)

Heft: 48

Artikel: Problèmes actuels de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge

Autor: O'Connor, Basil

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-557189>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 19.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Ersatz kann das Unersetzliche (und das ist die Familiengemeinschaft) vollwertig ersetzen. Trotzdem bietet sich auch der Schule willkommene Gelegenheit zur Pflege echt sozialer Gesinnung. Es sind sicherlich nicht die schlechtesten Lehrer, die jeden Anlass gerne benützen, der sich ihnen bietet, von der abseitig weltverborgenen Schulstube eine Brücke hinüberzuschlagen ins wirkliche tätige und schaffende Leben, in den Alltag mit seinen Aufgaben, Sorgen und Nöten. Er wird dabei die Schüler nicht nur als Arbeitsbienen gebrauchen, sondern er wird es sich angelegen sein lassen, ihnen eindringlich zu Gemüt zu führen, welcher Art das gemeinnützige Werk ist, für das sie sich einsetzen dürfen. Dadurch bekommt die Jugend wertvollen Einblick in die verschiedensten Gebiete fürsorglicher Betätigung. Wenn zum Beispiel Pro Juventute Obst für die Bergkinder sammeln lässt, da erfahren die jungen Sammler: es gibt in unserem Vaterland viele Knaben und Mädchen, die ein ungleich einfacheres und bescheideneres Dasein haben, als ihre bevorzugten Kamerädelein in den Städten und Dörfern des Tieflandes, die ärmlich gekleidet sind, eine einfache Kost haben, einen oft stundenweiten Schulweg bei allem Wetter, keine Leckereien, keine Vergnügungen, die nichts wissen von Fussballspiel und Kino, von Konzert und Theater und allerlei sonstiger

Kurzweil, und denen an den Bäumen keine Kirschen, Äpfel und Birnen reifen. Einem solchen Kind des Gebirgs zu dem seltenen Genuss verhelfen zu können, in jeder Mittagspause in einen saftigen Apfel beißen zu können, das ist doch eine schöne soziale Tat. Ähnliche Betrachtungen lassen sich anknüpfen an den Marken- und Kartenverkauf, einmal zugunsten des Kleinkindes, ein andermal für die bedürftigen Schüler, ein drittesmal für die schulentlassene Jugend. Auch der Abzeichenverkauf für die Augustspende z. B. zugunsten von bedürftigen Wehrmannsfamilien, der Beckeli-Verkauf für die Kinderhilfe des Roten Kreuzes oder der Verkauf des schokoladenen Talers für die Erhaltung des Silsersees gab Anlass zu ähnlichen Erwägungen. Besonders wertvoll ist der Einzug des Wochenbatzens, denn er gibt den kleinen Einzügern Gelegenheit, sich im Durchhalten zu bewähren. Eine Jugend, die so zum Dienst an gemeinnützigen Werken herangezogen wird, die angehalten wird, ihre junge Kraft freudig und ohne Entgelt für Aufgaben hinzugeben, die der allgemeinen Wohlfahrt dienen oder notleidenden Menschen der Heimat oder des Auslandes Hilfe bringen sollen, muss sozial gesinnt und in diesem Dienst am Nächsten immer mehr bestärkt werden.

(Aus «Pro Juventute».)

Problèmes actuels de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge

Discours de M. Basil O'Connor lors de la XIX^e Session du Conseil des Gouverneurs de la Ligue

Nous sommes aujourd'hui réunis dans l'un des plus grands centres universitaires qui soient au monde.

Depuis le moyen âge, les grandes universités — Paris, Oxford, Cambridge, Salerne, Bologne — ont survécu aux changements de dynasties, aux conflits, aux soulèvements. Exception faite — et cela est peut-être significatif — de certaines villes de l'Allemagne au début du 19^e siècle, les grandes universités du monde entier ont résisté solidement à la tempête, restant attachés au principe de la vérité libératrice.

Venant immédiatement au point de vue de l'importance et de l'influence, après l'Université de Paris — et même au 12^e siècle, alors que les étudiants anglais quittaient la France pour suivre Robert Pullen de l'autre côté de la Manche — Oxford a toujours symbolisé, pour tous les hommes, l'éternelle recherche de la vérité.

Il est bon que la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge, autre grande institution humaine dédiée au développement de la compréhension internationale et à la réalisation des plus nobles aspirations de l'homme, réunisse aujourd'hui ici les délégués de ses sociétés membres.

Comparée à Oxford, la Croix-Rouge est jeune; il n'y a que quarante-cinq ans en effet que Henri Dunant a écrit son «Souvenir de Solferino», posant le principe des soins aux blessés sur le champ de bataille, qu'ils soient amis ou ennemis. Mais l'esprit qui animait Henri Dunant et Florence Nightingale, et une quantité d'autres dont les noms sont respectés par tous ceux qui croient à la valeur de la vie humaine — et ce sentiment est celui de la Croix-Rouge —, est aussi ancien que la vérité elle-même...

La bombe atomique qui atteignit le Japon, le 6 août de l'année dernière, fit plus que détruire la ville d'Hiroshima. Elle fit plus que convaincre les Japonais de l'inutilité de continuer une guerre déjà perdue. Par son appel impérieux à l'émotion, — émotion de la peur, émotion de la compassion, — elle a donné à l'humanité une conception plus complète que jamais de l'humanité de toutes les guerres. La bombe atomique a causé une explosion dont les répercussions sont encore violentes et font vibrer les âmes... Elle a donné de nouvelles directions à la pensée des politiciens, comme aux spéculations philosophiques et religieuses. Mais ce qui est plus important et plus actuel encore, elle a donné raison aux arguments en faveur d'une entente internationale et d'une coopération pour le maintien de la paix, énoncés au début de l'année dernière à San Francisco, à la Conférence des Nations Unies...

Dans n'importe quelle crise ou croisade, les peuples sont habituellement en avance sur leurs gouvernements. Dans mon propre pays, le peuple en a donné une preuve bien avant Pearl Harbour, lorsqu'à une grande majorité, il demanda l'abandon de notre isolationnisme traditionnel, tandis que le Congrès tergiversait encore. Il l'a prouvé de nouveau, dans l'empressement qu'il a manifesté par chaque moyen d'expression à sa disposition, à faire des sacrifices personnels en vue d'aider les populations affligées d'Europe et d'Asie, alors que ceux qui étaient officiellement chargés d'apporter des secours aux trois millions de réfugiés et de «personnes déplacées» en Europe seulement, continuaient à discuter et à voter des résolutions

sur les mérites relatifs des moyens suggérés pour porter secours. Les résolutions ne sont pas une nourriture pour des gens affamés!

Mais les gouvernements du monde entier ne pouvaient pas négliger, en vue d'une prompt solution des problèmes touchant la paix permanente, la force de l'argument exprimé à Hiroshima et à Nagasaki. La bombe atomique s'exprime avec une autorité à la portée des plus simples. L'on étudie actuellement les moyens d'appliquer les résolutions exprimées dans la Charte des Nations Unies. Or, en dépit de bien des insuffisances, cette Charte est essentiellement l'ébauche magnifique et pleine d'esérance d'une paix universelle. On a donné malheureusement — et peut-être inévitablement — des interprétations trop nombreuses et trop diverses de ses termes et de ses clauses. La construction d'une paix universelle demeure, en mettant la chose au mieux, une vision de rêve.

Nous attendons la venue d'un monde régi par une même loi, conception implicitement contenue dans la Charte de Nations Unies... En attendant, nous, en bons citoyens du monde, nous devons faire tout ce qui est en notre pouvoir pour encourager la compréhension internationale; pour amener à maturité, sur chacun des plans des relations humaines, la fraternité lentement croissante de l'homme, qui est le corollaire indispensable d'un monde uni.

Une partie non négligeable des fondations pour la structure de la paix universelle a déjà été posée, dans chaque pays, par l'entremise d'hommes et de femmes aux vues larges et par de nombreuses associations de portée internationale — et non seulement par la plus grande de toutes, la Croix-Rouge...

Si les sociétés scientifiques, culturelles et autres sociétés internationales y ont moins contribué que la Croix-Rouge, c'est que leurs intérêts, quoique de portée mondiale, sont nécessairement spécialisés, et que le nombre de leurs membres est en conséquence restreint. Aucune limite n'est fixée au nombre des membres de la Croix-Rouge. Elle n'est réservée à aucune nation, race ou classe; la seule qualité requise pour faire partie de la Croix-Rouge — de l'Arabie à Zanzibar — est le désir de servir ses semblables, et l'acceptation sincère, dans toutes ses implications, de l'injonction de la Bible, qui est aussi celle du Talmud et du Coran: «Tu aimeras ton prochain comme toi-même.»

Il n'existe pas de théologie sur laquelle tous les hommes soient d'accord, pas plus qu'il n'y a d'emblème national pour lequel tous les hommes engageraient leur foi; mais il y a un idéal qui est commun à tous les hommes de bonne volonté — l'amour du prochain. Cet idéal est représenté par la seule bannière sous laquelle tout homme peut servir sans faire violence à son patriotisme ou à sa loyauté (nationale, religieuse, raciale), la bannière de la Croix-Rouge, qui symbolise la bonne volonté, l'humanité, l'amour du prochain pour tous ceux qui savent la voir partout où elle flotte.

Employée convenablement, la puissance de bonne volonté et de travail bien fait — qui est le propre de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge — est la plus grande force qui soit pour hâter l'avènement de la paix universelle.

Dans bien des cas, la direction des Sociétés de la Croix-Rouge a changé pendant la guerre. Parfois aussi les idéals et les buts de la Croix-Rouge ont été oubliés au cours de ces changements au point que certaines sociétés sont considérées aujourd'hui dans leur propre pays comme des organismes uniquement consacrés aux intérêts nationaux plutôt que partie d'un mouvement mondial. Les dirigeants des Sociétés nationales doivent se pénétrer de l'interdépendance de la Croix-Rouge. La Ligue est faite pour les unir dans un grand mouvement d'entraide.

Depuis qu'elle fut fondée en 1919, sur l'initiative de Henry P. Davison, alors président du Comité de Guerre de la Croix-Rouge américaine, dans le but d'encourager l'entraide parmi toutes les sociétés de Croix-Rouge et de stimuler l'expansion des activités Croix-Rouge et l'affermissement de chaque société, la Ligue s'est considérablement développée. Cinq sociétés — les Croix-Rouges américaine, française, britannique, italienne et japonaise — créèrent la Ligue en 1919. A la fin de cette même année, 28 sociétés en étaient devenues membres. Il est assez significatif qu'aucune société n'ait abandonné la Ligue. Il peut aussi être significatif qu'aucune société n'ait été invitée à se retirer, quoiqu'il soit incontestable que certaines aient failli à leurs engagements. L'œuvre accomplie en commun par les sociétés membres de la Ligue pendant le récent conflit, en vue de procurer des secours aux populations déchirées par la guerre, est encourageante.

Au moment d'établir nos buts actuels, chaque société devrait étudier à nouveau les douze conditions qu'elle s'est engagée à remplir en demandant à adhérer à la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge. Ces principes sont primordiaux, et chaque société nationale devrait examiner régulièrement son organisation et son programme afin de s'assurer qu'ils sont bien respectés. Prenez, par exemple, le premier principe qui stipule que la Société devra être formée dans un pays où la Convention de Genève est en vigueur: nous pourrions nous demander si le principe ne devrait pas être élargi afin d'y inclure la condition que le Gouvernement signataire devrait aussi accepter toutes les modifications faites à cette Convention.

A l'époque où la Convention de Genève fut rédigée, il était reconnu qu'en temps de guerre, certains actes ne pouvaient être accomplis par les Gouvernements, de sorte que la Croix-Rouge dans bien des pays n'est devenue auxiliaire du Gouvernement que pour se substituer à lui à cet égard. Je crois que les Gouvernements doivent cultiver cette philosophie qui consiste à confier à leurs sociétés de Croix-Rouge les missions qu'ils ne peuvent accomplir eux-mêmes. Cette philosophie, toutefois, implique la coopération du Gouvernement avec la Société, et non pas le contrôle de la Société.

Il existe certains points faibles dans les sociétés nationales de la Croix-Rouge qui doivent être déracinés ou corrigés; par exemple, ceux qui s'opposent au principe que chaque société doit avoir à sa tête un Comité central comme seul groupe autorisé à la représenter dans ses relations avec d'autres sociétés. Ce principe accentue le fait que ce Comité central doit posséder une liberté d'action exempte de toute ingérence gouvernementale. Vous devez vous demander si votre Société possède bien cette liberté d'action. Votre Société a-t-elle été placée dans une position dépendant du Gouvernement au point qu'elle doive fonctionner comme un agent des partis politiques plutôt que pour le bien de la population?

D'après le septième principe, le champ d'action d'une société doit couvrir la totalité du territoire national, y compris ses dépendances. Ces conditions sont-elles remplies par votre Société? L'activité de celle-ci s'étend-elle à l'ensemble de votre pays, ou est-elle limitée à quelques villes ou à quelques habitants d'une partie seulement du pays? Chacun peut-il, chez vous, prendre part à l'accomplissement de votre programme? Encouragez-vous la jeunesse de votre pays à travailler pour et par la Croix-Rouge? Aucun milieu n'offre plus de possibilités pour amener les nations à se comprendre que les jeunes générations de nos divers pays. Le mouvement de la Croix-Rouge de la Jeunesse est un des chapitres essentiels de notre programme. Il faut le soutenir, l'encourager, l'utiliser dans toute la mesure du possible. Le monde de l'avenir en retirera d'inappréciables avantages.

Le huitième point à observer par une société pour être admise dans la Ligue est qu'elle doit être accessible à tous les citoyens du pays, sans distinction de sexe, de religion ou d'opinion politique. Or, il semble que dans certaines sociétés, contrairement à ce principe, l'ensemble des membres n'est formé que de quelque 300 ou 400 citoyens, et, dans d'autres, de personnes qui partagent les idéals du Gouvernement au pouvoir. Si ceci est exact, je doute qu'une véritable société de Croix-Rouge puisse réussir dans ces pays.

Le dernier principe à observer est particulièrement significatif. Il stipule que les sociétés de Croix-Rouge s'engagent à «maintenir un contact permanent avec les autres sociétés de Croix-Rouge ainsi qu'avec le Comité international». Je comprends par là qu'en devenant Société nationale dans l'alliance mondiale de la Croix-Rouge, un groupement s'oblige à participer aux activités communes à toutes les

Die Friedensaufgabe

«In unserer zerklüfteten und von Gefahren erfüllten Zeit sind die Genfer Konvention und das Rote Kreuz nötiger als je, nicht nur wegen der Hilfe, die sie den Opfern des Krieges zu bringen berufen sind, sondern als eine Stätte, wo sich die in Verständnis noch begegnen, die sich sonst kaum mehr verstehen. Das ist die grosse, wenn auch nur mittelbare Friedensmission des Roten Kreuzes.

Es ist deshalb eine grosse Sache und eine grosse Verantwortung, die Genfer Konvention und das Rote Kreuz unverseht in ihrem äusseren Bestand und in ihrem innern Wesen, in ihrer Tragkraft und Lebenskraft zu erhalten.»

Max Huber

(Rotes Kreuz, Grundsätze und Probleme).

sociétés. Je ne saurais assez insister sur la nécessité d'observer ce principe, car sans lui toute notre idée de fédération de sociétés nationales reposerait sur des bases fragiles.

Comment nos sociétés de Croix-Rouge deviennent-elles fortes? Non par l'adoption de résolutions; non par le patronage de politiciens intéressés ou de personnes qui cherchent à accroître leur position sociale ou financière. Elles deviennent fortes dans la mesure de ce qu'elles accomplissent pour prévenir et atténuer les souffrances humaines, comme pour créer et promouvoir des conditions favorables à la paix. Nos diverses sociétés sont fortes en proportion de l'appui qu'elles reçoivent de la population.

Le moment est venu de traduire en actes les principes fondamentaux d'un mouvement puissant de Croix-Rouge dans le domaine international. Nous devons, au cours de ces réunions, définir les buts à atteindre par la Ligue.

Tout d'abord, je pense que les statuts de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge devraient être révisés de telle façon qu'ils correspondent aux conditions actuelles. Ils doivent pouvoir s'adapter aux besoins des sociétés nationales. Pour atteindre ce résultat, il nous faut définir les responsabilités de la Ligue et du Comité international de la Croix-Rouge. Il nous faut décider les programmes dont la Ligue est responsable et à la réalisation desquels le Comité international de la Croix-Rouge peut collaborer, et de ceux dont la responsabilité incombe au Comité international et à l'accomplissement desquels la Ligue, à son tour, peut aider. En considérant cette question, nous pouvons nous demander si l'heure n'est pas venue maintenant pour la Ligue de décider si elle doit devenir l'organe de Croix-Rouge qui assumera la responsabilité de tout le travail d'assistance — spécialement en temps de paix. Naturellement, aucune initiative de ce genre ne devrait être envisagée sans la collaboration du Comité international de la Croix-Rouge.

Nous devons, en outre, nous préparer en vue de la Conférence internationale de la Croix-Rouge et aider à l'organisation de sa prochaine session, vraisemblablement en 1948.

La Ligue et le Comité international de la Croix-Rouge doivent veiller à ce que les gouvernements et les administrations officielles garantissent les droits de la Croix-Rouge et permettent à celle-ci de rendre les services qu'elle est seule en mesure de rendre dans le domaine international...

Bien que je ne pense pas que la Ligue doive être un organe exécutif, j'estime qu'elle devrait être financièrement capable de fournir, aux sociétés qui en auraient besoin, l'aide de personnel spécialisé. Il n'est évidemment guère possible à la Ligue de maintenir en permanence à son siège du personnel qualifié prêt à intervenir dans les inévitables désastres qui ravagent les divers points du globe. Mais la Ligue pourrait parfaitement servir d'intermédiaire pour diriger vers les pays victimes de fléaux les spécialistes les plus capables, recrutés même dans des pays très éloignés. Grâce aux énormes progrès accomplis en matière d'aviation, ces spécialistes pourraient en un jour ou deux atteindre des endroits où une telle aide n'aurait jadis pu parvenir qu'après des semaines ou des mois. Supposons par exemple qu'un tremblement de terre détruise de nombreuses maisons en Turquie. J'estime que la Ligue devrait être en mesure — si le Croissant-Rouge turc désire de l'aide — de réclamer et d'obtenir du personnel qualifié au Pérou, au Canada, en Grande-Bretagne ou aux Etats-Unis pour assister le Croissant-Rouge turc dans ses problèmes de secours et de reconstruction. Les secours matériels fournis en pareil cas devraient aussi être sollicités et envoyés par l'entremise de la Ligue. A mon avis, il faut modifier nos statuts de telle sorte qu'ils contiennent expressément toutes les dispositions nécessaires pour atteindre de tels buts.

Un autre objectif devrait être l'organisation de sociétés de Croix-Rouge dans les pays où il n'en existe pas actuellement. Ceci impliquerait la réorganisation des sociétés de Croix-Rouge en Allemagne,

en Autriche et en Corée, ainsi que la reconnaissance de la Société des Iles Philippines, devenue indépendante.

Il me semble qu'il faudrait aussi renforcer les sociétés qui ont besoin d'aide. Jusqu'ici l'assistance ou l'aide fournie a trop souvent consisté en secours matériels, alors que c'était de conseils ou d'encouragements que l'on avait besoin.

Je vois la Ligue non comme un organisme pourvu d'entrepôts où seraient stockés les produits à expédier aux sociétés qui en feraient la demande, non pas simplement comme une organisation internationale de secours aux victimes de calamités, mais comme un organisme capable de faciliter en cas de besoin l'échange de services entre les diverses sociétés. Nous devrions en outre pouvoir permettre aux sociétés qui auraient besoin de conseils pour résoudre leurs problèmes particuliers de trouver du personnel compétent auprès du Secrétariat de la Ligue ou auprès des sociétés membres qualifiées pour donner de tels conseils.

La regrettable situation de la Ligue au point de vue trésorerie ne permet pas pour le moment d'accroître son personnel dans une large mesure. Il appartient avant tout aux sociétés nationales de remédier à cet état de choses en donnant à leur Ligue des moyens financiers adéquats, et en lui prêtant les spécialistes dont elles disposent pour la plupart...

En terminant cette allocution, je voudrais résumer les propositions qui permettraient, je crois, à nos sociétés membres, et internationalement parlant, à la Croix-Rouge, de créer des conditions favorables au règne de la paix dans le monde:

- 1° Que chaque société nationale s'examine elle-même, pour s'assurer qu'elle met bien en pratique les douze principes qu'elle a acceptés lorsqu'elle est devenue membre de la famille mondiale de la Croix-Rouge;
- 2° que toutes les sociétés nationales soient prêtes à partager avec les sociétés sœurs ce qu'elles possèdent, et fassent preuve d'un esprit de bon voisinage;
- 3° que les statuts de la Ligue soient révisés en tenant compte des besoins actuels;
- 4° que l'on crée des sociétés nationales dans les pays où il n'en existe pas pour le moment;
- 5° que l'on aide les sociétés existantes à s'étendre et à se développer;
- 6° que le concours de spécialistes soit apporté aux sociétés qui ont besoin de conseils autorisés pour développer leurs programmes techniques;
- 7° que l'on se mette d'accord sur ce qui doit être la responsabilité de la Ligue par rapport aux autres parties constituantes de la Croix-Rouge internationale;
- 8° que l'on décide quels rapports de travail la Ligue doit établir avec les Nations Unies.

Enfin, que l'on coopère à la réorganisation et au renforcement de la Conférence internationale de la Croix-Rouge.

J'ai volontairement évité, dans les observations que je vous ai présentées aujourd'hui, de passer en revue nos réalisations. Celles-ci ont été considérables... Dans l'établissement d'un monde nouveau où tous les peuples de toute la terre pourront goûter les bienfaits de la santé, de la félicité, d'un avenir assuré et de la sécurité, notre responsabilité est immense. Des conventions internationales et un consentement presque général nous ont fait confier, et à nous seuls, suivant les lois de la plupart des nations, un emblème qui n'a pas son égal. Si nous voulons justifier la confiance placée en nous, il faut nous armer de fermeté et de courage; il faut que nous comprenions le sens sacré des principes qui ont fait respecter la Croix-Rouge dans le monde entier; il faut que nous luttons pour l'application de ces principes à la conduite des affaires humaines...

Un délégué du Comité international de la Croix-Rouge victime d'un accident

Le Comité international de la Croix-Rouge communique:

M. Charles Huber, chef de la Délégation du Comité international de la Croix-Rouge à Vlotho (Allemagne, zone britannique), a été victime d'un accident d'automobile le 19 novembre. Rentrant à Vlotho dans la soirée, la voiture, conduite par un chauffeur allemand, s'est emboutie dans un camion. M. Charles Huber a été tué sur le coup et une doctoresse anglaise qui l'accompagnait, expirait peu après. Quant au chauffeur, il a une épaule fracturée et souffre de lésions internes.

Né en 1893 à Zurich, ayant accompli une œuvre considérable à l'étranger au service d'une importante maison suisse, M. Charles Huber fut nommé délégué aux Indes britanniques et dirigea la Délégation à Simla de mai 1941 à fin 1944. Il prit en mars 1945 la tête de la Délégation à Washington et fut nommé en juin 1946 chef de la Délégation de Vlotho. Il n'a pas seulement effectué un nombre impressionnant de visites de camps de prisonniers de guerre et d'internés civils et organisé des échanges de civils, mais on lui doit encore l'organisation du transport des «surplus kits», c'est-à-dire des centaines de tonnes de bagages supplémentaires des prisonniers de guerre rapatriés ou transférés des Etats-Unis en Europe.

Le Comité international perd en M. Charles Huber un délégué qui jouissait d'une estime particulière tant auprès des autorités avec lesquelles il était appelé à négocier qu'auprès des prisonniers ou internés dont il avait mandat de sauvegarder les intérêts. Il a rendu d'éminents services à la cause de la Croix-Rouge, qu'il servit toujours avec foi et dynamisme.

Anzeigen - Avis

Verbände - Associations

Basel u. Umg., Samariterhilfslehrer-Vereinigung. Sonntag, 1. Dez., 14.45, im Rest. «Post», Centralbahnstr. 21, Lichtbildervortrag: «Drüsen mit innerer Sekretion». Referent Dr. med. R. Doetsch, Basel. Reserviert schon heute den Sonntag, 2. Febr. 1947, für ganztägige Hilfsllehrerzusammenkunft, verbunden mit Generalversammlung. Haben Sie schon den hübschen Samariter-Taschenkalender zum Preise von Fr. 1.80 bestellt? Wenn nicht, dann bestellen Sie diesen sofort. Auch Sie werden grosse Freude daran haben.

Limmattal u. Umg., Hilfslehrer-Verband. Uebung: 30. Nov., 20.00, im Rest. «Bahnhof», Altstetten. Thema: Fortsetzung der Moulage-Uebung. Leitung: Albert Appenzeller. Allfällige Wünsche und Anregungen für das Arbeitsprogramm vom nächsten Jahr können an dieser Uebung bekanntgegeben werden.

Thun u. Umg., Hilfslehrer-Verein. Sonntag, 1. Dez., 14.00, im Kindergarten, Grabenstr. 6, Thun, Krankenpflegeübung. Leitung: Schw. Maria Gafner.

Sektionen - Sections

Aarau. Flickabend im Kinderspital: Mittwoch, 4. Dez., 20.00.

Affoltern a. A. Letzte Uebung: Montag, 2. Dez., 20.15, Casino. Unfälle in Haus und Hof. Etwelche Aus- und Uebertritte sind bis 15. Dez. dem Präsidenten zu melden. Nach der Uebung Vorstandssitzung.

Altstetten-Albisrieden. Donnerstag, 28. Nov., 20.00, im «Rössli», Albisrieden, Besprechung und Auswertung der Wettübung in Affoltern a. A. 2. Teil. Leitung: Alb. Appenzeller.

Arth. Uebung: 2. Dez., 20.00. Fixationen.

Basel-Eisenbahner. Dienstag, 3. Dez., 20.00, treffen wir uns alle zur Filmvorführung «Das Gesetz der Strasse» in der Aula des Gundeldingerschulhauses. Auch Freunde und Angehörige sind freundlich eingeladen.

Basel-Gundeldingen. Dienstag, 3. Dez., 20.00, in der Aula des Gundeldingerschulhauses, mit den Samaritervereinen der Eisenbahner und Providentia, Filmvorführung: «Das Gesetz der Strasse.» Für unsere Mitglieder letzte obligatorische Veranstaltung in diesem Jahr. Gäste sind herzlich willkommen. Die bestellten Samariter-Taschenkalender können am 3. u. 4. Dez. im Schulhaus bezogen werden.

Basel-Providentia. Voranzeige: Dienstag, 3. Dez., 20.00, findet in der Aula des Gundeldingerschulhauses ein Lichtbildervortrag statt über: «Das Gesetz der Strasse.» Wir bitten, sich diesen Abend vorzumerken.

Bas-Vallon. Corgémont. Lundi 2 déc. à 20 h. 00 au collège. Causerie par M. le Dr Eguet. Que chaque samaritain réserve cette soirée.

Bern-Samariter. Sektion Lorraine-Breitenrain. Dienstag, 3. Dez., 20.00, Lichtbildervortrag: «Im Paradies der Blumen» (eine Reise nach Bordighera, der Stadt der Palmen und der Blumen), von G. Schmid, Bern, und E. Huss, Klavier. Ort: grosser Saal, Sekundarschulhaus, Viktoriastr. 71. Angehörige, Freunde und Bekannte herzlich willkommen. Eintritt für Nichtmitglieder 60 Rp. — Samstag, 7. Dez., Sektions-Hauptversammlung im Rest. «Waldhorn». Gaben für den Glückssack bitte bei Fr. Pfander, Optingenstr. 35, abgeben. Werden auch abgeholt. Tel. 3 67 73.

(Fortsetzung S. 390.)